LOCATION DE KIOSQUES DE BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES

APPEL À CANDIDATURES 2025

À partir de juin 2025

93330 Neuilly-sur-Marne

Ville de Neuilly-sur-Marne
1 Place François Mitterrand
93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 08 96 96

neuillysurmarne.fr

Objet de l’appel à candidatures

La Ville de Neuilly-sur-Marne lance un appel à candidatures pour la location de 6 kiosques de vente au sein d’un nouvel espace commercial partagé, situé en plein cœur de ville, sur la place de l’Église Saint Baudile.

Ce projet vise à créer un lieu convivial, hybride et animé, réunissant :

- Une offre de petite restauration et de boissons (à consommer sur place ou à emporter) : sandwichs italiens, bruschettas, thé, café, bières, vins, planches de charcuterie...
- Un espace détente avec coin lecture, jeux de société, animations...
- Et 6 kiosques de vente à destination d’artisans, créateurs ou revendeurs proposant des produits originaux et spécialisés

L'objectif est de valoriser les savoir-faire locaux, dynamiser l'activité commerçante et proposer aux Nocéens un lieu chaleureux de rencontres et de découvertes.

Organisation et description de l’emplacement

Le local de 240 m² est situé sur la place du Chanoine Héroux, en plein centre-ville, dans un environnement commerçant et vivant.

Il bénéficie :

- De la proximité immédiate de commerces de proximité
- D’un petit marché chaque dimanche matin
- D’un fort passage piétonnier, particulièrement les fins de semaine

Horaires d’ouverture du lieu :

- Du mercredi au samedi de 11h à 20h
- Le dimanche de 9h30 à 14h

Chaque exposant disposera d’un kiosque aménagé dans une logique de cohabitation harmonieuse entre les différentes activités.

Les kiosques de vente sont constitués de modules mobiles sur roulettes, composés de deux blocs (un module bas et un module haut), permettant à la fois :

- L’exposition des produits
- Le travail sur place pour les activités nécessitant une présence active (création, vente personnalisée, démonstration…)

Chaque kiosque est sécurisable :

- Un caisson de rangement est intégré pour stocker les produits et le matériel
- La surface d’exposition peut rester en place et être protégée par un volet roulant, offrant un véritable gain de temps quotidien

L’ensemble représente un linéaire de vente d’environ 3,50 mètres par kiosque.

Chaque kiosque sera équipé d’un point d’alimentation électrique, avec une puissance maximale autorisée d’environ 500 watts par kiosque.
Les exposants devront respecter cette limite afin d’assurer le bon fonctionnement global du site.

En cas de besoin spécifique dépassant cette puissance, une demande écrite devra être adressée au gestionnaire du lieu, qui en évaluera la faisabilité technique.

En cas d’accord, un coût supplémentaire de 20 € par mois pourra être appliqué pour couvrir les frais liés à la consommation et aux adaptations éventuelles.

Il est également possible, sous réserve d'accord du gestionnaire du lieu, d’apporter du matériel d’exposition complémentaire à condition qu’il soit peu encombrant (type portant, table d’appoint, etc.).

Les exposants retenus devront :

- Être présents sur site aux jours et heures d’ouverture
- Participer activement à la vie du lieu
- Proposer ponctuellement des ateliers, démonstrations ou animations autour de leur univers (artisanat, création, savoir-faire, découverte produit...)

Modalités contractuelles et tarifaires

- Type de contrat : convention d’occupation temporaire du domaine public
- Durée de la mise à disposition : selon la formule choisie par le candidat

Grille tarifaire dégressive :

- 2 semaines : 200 € TTC
- 1 mois : 350 € TTC
- 3 mois : 900 € TTC
- 6 mois : 1 500 € TTC

Ces montants incluent :

- La mise à disposition d’un kiosque de vente équipé
- L’accès aux espaces communs (coin détente, sanitaires, zone de convivialité)
- La participation aux services mutualisés (accueil, entretien courant, animation collective du lieu)

Les candidats s’engagent à respecter les jours et horaires d’ouverture du lieu, à tenir leur stand de manière régulière, et à participer à la dynamique collective, notamment par l’organisation ponctuelle d’ateliers ou de démonstrations autour de leur activité.

Présentation des kiosques de vente

Formulaire de candidature

RAISON SOCIALE : …….

NUMERO DE SIRET : …….

NOM DU RESPONSABLE ET QUALITE : ……...

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : ……...

……..

TEL. : …….. TEL PORTABLE : …….

EMAIL : …….. SITE INTERNET : ……..

TYPE DE PRODUITS PROPOSES A LA VENTE : …….

……..

……..

LISTE EXHAUSTIVE DU MATERIEL ELECTRIQUE UTILISE (Watts) : …….

……..

DATES D'OCCUPATION : ……..

EQUIPEMENTS APPORTES PAR L'EXPOSANT (DECO,MATERIEL DE DEMONSTRATION ETC.) :

…….

……..

REMARQUES EVENTUELLES : ……...

……..

……..

FAIT A : …….. LE : …….

SIGNATURE :

Pièces à fournir

- Le présent cahier des charges et annexes, datés, signés et paraphés ;
- Une note de présentation des produits vendus :
- La copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
- La copie de la carte de commerçant ambulant ;
- La copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée ;
- Un extrait K/Kbis ou numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;

Réception de la candidature

Votre dossier de candidature est à renvoyer ou à déposer à :

Mairie de Neuilly-sur-Marne
Service Dynamiques Locales
Pôle Commerce
1 Place François Mitterrand
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Ou par mail à l'adresse suivante :
commerce@neuillysurmarne.fr

Seuls les dossiers complets seront examinés.